BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 novembre 2020	***N° 2020-472***

Convocation du 20 novembre 2020
Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOULET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 novembre 2020**	***Délibération***
	Direction circulation et stationnement **Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique**	***N° 2020-472***

Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels du délégant, des délégataires et de la régie - Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière - Année 2019 - Information

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement métropolitain est assurée par quatre opérateurs selon deux modes de gestion :

- La gestion confiée par délégation de service public, de type concessif, aux exploitants société BP3000, société SNC des Grands Hommes et société Central Parcs ;
- La gestion directe avec la régie METPARK dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, les délégataires et la régie ont communiqué les rapports annuels d'activité 2019, lesquels sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, un rapport annuel d'activité stationnement portant sur l'année 2019 vous est soumis et est annexé à la présente délibération.

I. LES QUATRE EXPLOITANTS

I.1 -La régie METPARK

La régie METPARK a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité stationnement a commencé le 1er mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle assure la mission d'exploitation de 31 parkings, dont 28 sites propriétés de la Métropole ou de compétence métropolitaine, représentant une capacité de 12 364 places dédiées au stationnement des véhicules légers. Il est à noter qu'il y a 8 ans, METPARK gérait 17 parkings pour une capacité totale de 8 261 places. Par ailleurs, elle assure la gestion de la bicycletterie rue Bouquières depuis 2018.

Depuis le 1er janvier 2011, la régie METPARK assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service public administratif (SPA).

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux Métropole.

I.2 –La société BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoyaient la rénovation du parc de stationnement situé Place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place Salinières et enfin Place André Meunier.

I.3 -La société Central Parcs

De type concessif, avec une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, il prendra fin le 9 février 2026. La société délégataire Central Parcs appartient historiquement au groupe Vinci construction. Cependant, son actionnariat a été modifié en 2018 avec une intégration de cette société au groupe Indigo, qui assurait déjà par ailleurs l'exploitation du parc délégué via un contrat de prestations de services par l'intermédiaire de sa filiale Indigo Park.

Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé Place Camille Jullian.

I.4 – La société des Grands Hommes

Par traité de concession du 14 juin 1988, la ville de Bordeaux, substituée par Bordeaux Métropole suivant décision de transfert du parc et de la concession en 2015, a délégué à la Société en nom collectif du Parc des Grands Hommes, filiale dédiée pour ce contrat du groupe Indigo, la construction et l'exploitation du parc de stationnement de 454 places (dont 44 places hors concession données à bail) sur 6 niveaux, place des Grands Hommes, pour une durée de 33 ans (2021).

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS METROPOLITAINS AU 31/12/2019

Les parcs propriété de Bordeaux Métropole ou de compétence métropolitaine représentent une capacité de 15 625 places véhicules dédiés, hors places affectées à l'activité fourrière, réparties sur 35 sites au 31 décembre 2019.

Parmi ces sites, un ouvrage public, propriété de la régie métropolitaine, a été nouvellement mis en exploitation au Grand Parc (secteur Ravezies) à Bordeaux en 2019 (355 places).

La majorité de l'offre de stationnement de compétence métropolitaine se situe en ville centre de la Métropole et est majoritairement exploitée par la régie métropolitaine (28 sites hors bicycletterie représentant 11 522 places dédiées au stationnement véhicules contre 6 sites représentant 4 103 places véhicules en concession).

L'année 2019 a été marquée par un sinistre d'envergure du parc Salinières.

III. LES PRINCIPAUX IMPACTS ET RESULTATS 2019

1. Incendie Salinières

L'année 2019 a été marquée par un sinistre d'envergure du parc Salinières faisant suite à un incendie d'origine criminelle déclaré le 18 mai 2019. Cet incendie a entraîné la fermeture immédiate et prolongée du parc ainsi que l'arrêt de la circulation du tram C sur la plateforme située au-dessus du parc de stationnement.

Le délégataire, assumant les risques et périls de l'exploitation et bénéficiant par ailleurs d'une assurance couvrant la totalité des dommages sur l'ouvrage et une partie des pertes de recettes, a mis en œuvre de manière réactive et efficace un programme de remise en état du parc et a organisé le « relogement » des abonnés sur d'autres parcs.

Ainsi, des travaux de consolidation de l'ouvrage par étaiement de l'ensemble des niveaux et rampes ont été réalisés dès que possible pour permettre la remise en circulation rapide du tram C et préparer la phase de réparation définitive de l'ouvrage.

La phase de reconstruction de l'ouvrage, intégrant la mise en place d'un sprinklage, a débuté en suivant et s'est poursuivie sur la majeure partie de l'année 2020 et malgré la période de pandémie.

A ce jour, le montant du sinistre est estimé à environ 10 millions d'euros.

2. Politique tarifaire

A l'exception des parcs gérés par la régie métropolitaine compétente en matière de fixation des tarifs, la tarification des parcs métropolitains est décidée par le Conseil de la Métropole sur proposition des exploitants et en fonction de l'économie des différents contrats, ce qui explique les différences tarifaires qui peuvent être observés au-delà de l'emplacement des parcs. Les tarifs principaux concernent la fréquentation horaire et la fréquentation abonnés.

La tarification horaire a connu une modification générale sur l'ensemble des parcs au 1er janvier 2016 pour mettre en place la tarification au quart d'heure. Ce changement avait globalement conduit :

- à une baisse de la majorité des pas sur la grille jour, favorable aux usagers,
- à une revalorisation du forfait nuit avec une application progressive sur la première heure, pour compenser la baisse sur la tarification jour et préserver l'économie des contrats.

La revalorisation des tarifs horaires 2019 a porté sur les seuls parcs de la délégation BP3000 à l'exclusion des cinq premières heures de stationnement sur les parcs d'hypercentre Bourse Jaurès et Tourny.

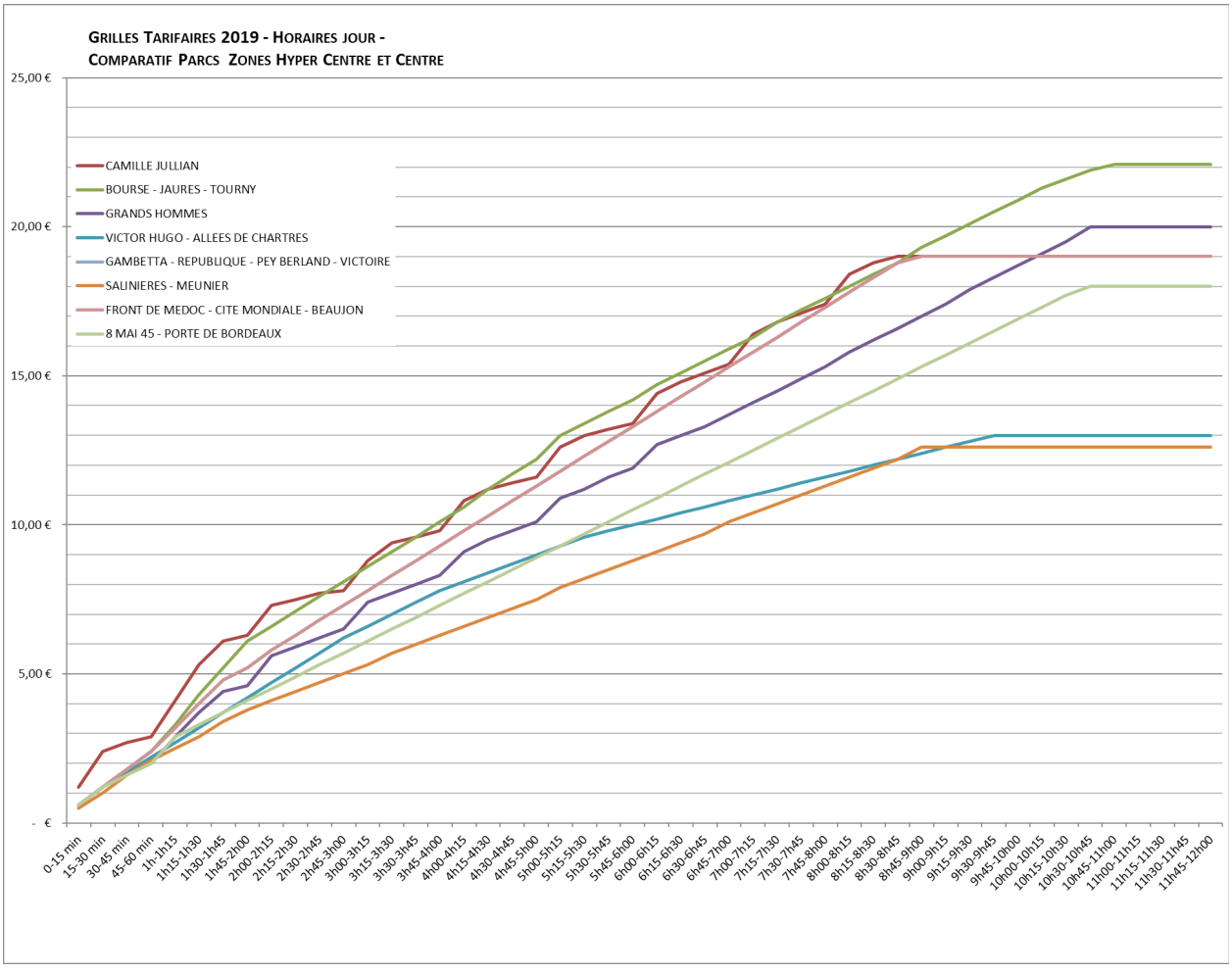

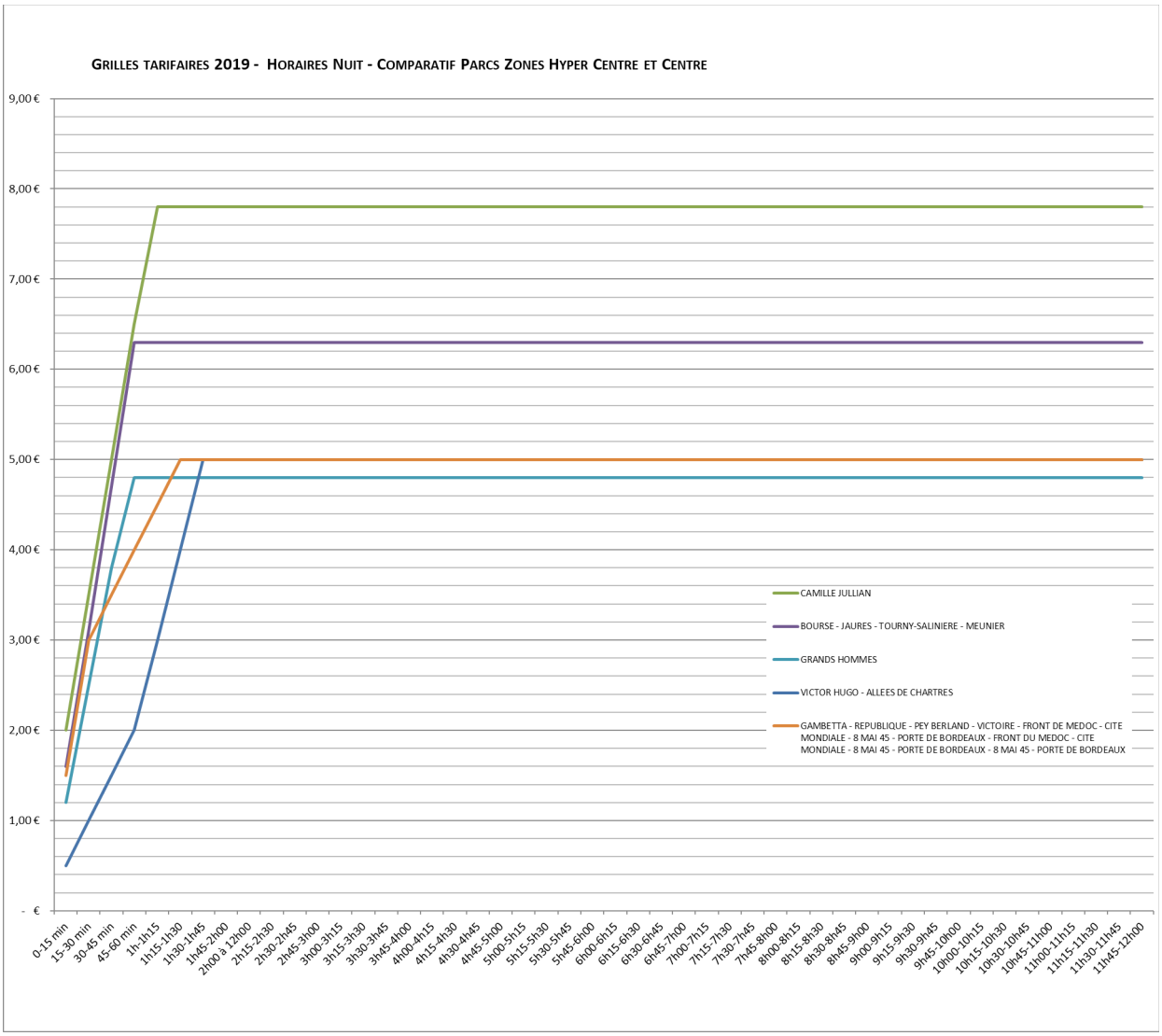

La tarification abonnés se caractérise globalement par des tarifs préférentiels pour les résidents s'agissant des abonnements permanents et nuit.

La revalorisation des abonnements a concerné les parcs de la délégation BP3000 (moins de +2% par rapport à 2018) ainsi que les parcs gérés par la régie Metpark (+1.5% par rapport à 2018).

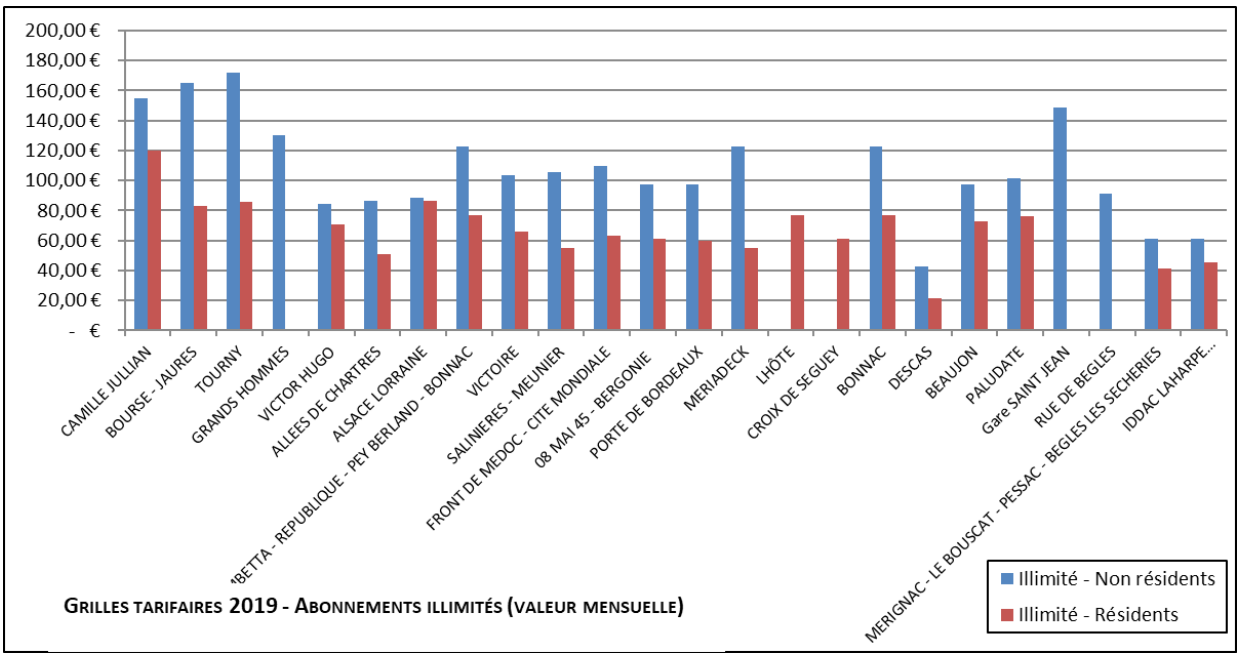

3. Fréquentation

En 2019, l'activité des parkings de Bordeaux Métropole poursuit un recul engagé globalement depuis fin 2016, du fait des nouvelles pratiques de mobilité, mais cet exercice est aussi fortement impacté par les manifestations relatives aux gilets jaunes et aux retraites qui ont touché les parkings le samedi, jour traditionnel de forte fréquentation horaire.
Bien que le ticket moyen soit en hausse, la fréquentation « horaires » globale des parcs de compétence métropolitaine et gérés par la régie confirmant la tendance à la baisse du nombre d'entrée d'horaires observée en 2018 ; les années 2016 et 2017 semblant correspondre à des années de plafonnement suite à une augmentation continue depuis les cinq dernières années de la fréquentation des parkings de la Métropole.

PARKINGS	USAGERS HORAIRES			TICKET	SATURATION
Bilan à FIN DECEMBRE 2019 parkings Bmet gérés par la régie METPARK	Tickets horaires	Horaires % 2019/2018	Horaires % 2019/2016 (année max)	Ticket moyen	taux occupation jour 8/20h
12 parkings hypercentre tous exploitants:	3 209 729	-1,9%	-11,0%	+2,5%	52,2%
BP3000 - Transdev park tous parks BJJ Tourny Meunier Salinières	1 101 770	-6,3%	-12,8%	+0,4%	59,3%
Cental PARCS / SNC Grands Hommes Indigo bilan des 2 parks Jullian GHommes	351 354	-5,6%	-19,2%	+9,8%	78,7%
Metpark tous parks	2 721 122	+3,6%	+0,9%	+3,8%	65,1%
Metpark 8pks hypercentre Bx: Gambetta PBerland République Victoire Mériadeck 8mai45 FrontMédoc et Hugo	1 807 654	-0,5%	-9,0%	+4,2%	43,2%

La fréquentation « abonnés » globale, à la hausse sur 2017 et 2018, connaît une évolution disparate selon les parcs concernés. Cependant, la tendance globale d'augmentation des abonnements résidents et de diminution des abonnement non-résidents se confirme sur le secteur hypercentre.

PARKINGS	RESIDENTS		PENDULAIRES	
Bilan à FIN DECEMBRE 2019 parkings Bmet gérés par la régie METPARK	nombre abonnés résidents	Abonnés résidents %2019/2018	nombre abonnés pendulaires	Abonnés pendulaires %2019/2018
12 parkings de l'hypercentre	2855	+4,1%	4209	-2,4%
BP3000 - Transdev park tous parks BJJ Tourny Meunier Salinières	1723	-2,2%	1051	+2,8%
Cental PARCS / SNC Grands Hommes Indigo bilan des 2 parks Jullian GHommes	103	-9,0%	315	-6,7%
Metpark tous parks	2814	+5,7%	5714	+7,8%
Metpark 8pks hypercentre Bx: Gambetta PBerland République Victoire Mériadeck 8mai45 FrontMédoc et Hugo	1534	+10,2%	2897	-2,9%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte des termes du rapport pour l'année 2019 présenté par le délégant, ainsi que des rapports présentés par les délégataires : société BP3000, société Central Parcs, société Grands Hommes et la régie Metpark, joints à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **3 DÉCEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **3 DÉCEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS